



Motifs de la décision

Projet de décret modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 19 août 2020 au 9 septembre 2020 inclus sur le projet de texte susmentionné. Le public pouvait déposer ses observations sur le projet de texte disponible en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projets-de-decret-modifiant-la-nomenclature-des-a2191.html>

7 contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Les services de la DGPR et de la DGEC en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte finalement publié tient compte d'un ensemble d'observations et de remarques :

- Dans le A de la rubrique 2910, il est précisé qu'il s'agit de la puissance thermique nominale « de l'installation de combustion ».
- Modifications apportées suite à l'examen du texte par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :
 - modification du deuxième alinéa de la rubrique 2910 pour ajouter après les mots : « si la puissance thermique nominale » les mots : « de l'installation de combustion (*) », l'astérisque renvoyant à la définition d'« installation de combustion » au sens de la directive européenne (UE) n° 2015/2193.
- Modifications apportées suite à l'examen du texte lors de réunions interministérielles
 - Sans objet
- Modifications apportées suite à l'examen du texte par le Conseil d'État :
 - Modifications rédactionnelles dans les visas, à l'article 2 et aux rubriques 2921 et 2910